
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Lundi 31 Janvier 2011
A 14 h 00- à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Lundi 31 Janvier 2011 à 14h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (*pouvoir donné à M. BROHAN*)
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

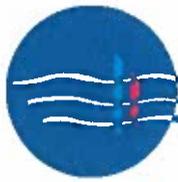
ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur PAILLOT, Payeur Départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

3100A
110001
440001



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

ROUILLON
PIAV

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 31 Janvier 2011

A 14h 00- à LA ROCHE BERNARD

II- CONVENTIONS – CONTRATS – MARCHES – DEMANDES DE SUBVENTIONS

1- Protection contre les inondations -Travaux d'aménagement à la confluence Oust – Vilaine : dépôt du dossier de demande d'autorisation

- ⇒ Lors du CA du 04 octobre 2010, une délibération a été prise à l'unanimité pour solliciter de la part de M. Le Préfet du Morbihan, l'ouverture conjointe des enquêtes publiques d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, de déclaration d'intérêt général et de déclaration d'utilité publique concernant le projet de protection contre les inondations – travaux d'aménagement à la confluence Oust-Vilaine.

Lors d'une réunion organisée le 09 décembre 2010 par les services de l'Etat, en présence de M. le Préfet du Morbihan et de M. le Préfet d'Ille et Vilaine, il a été demandé à l'IAV de déposer le dossier pour instruction le 20 décembre 2010, ainsi qu'un dossier de demande de subvention au titre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) et du fond FEDER courant janvier 2011.

Le plan de financement du projet envisagé était le suivant : IAV 60%, subventions CPER/FEDER 40%, pour un montant total d'opération estimé à 21.5 M€ HT. La participation de l'IAV intégrait une part de financement sur les fonds propres de l'établissement, ainsi qu'une participation des départements au titre des travaux exceptionnels, à négocier dans le cadre d'une clé de financement spécifique, comme le prévoient les statuts de l'IAV.

Ainsi des rencontres ont été organisées avec les départements fin 2010- début 2011 pour discuter des clés de financement envisageables.

Suite à ces rencontres il s'est avéré qu'au regard de l'importance financière de l'opération, du contexte économique actuel et des gains hydrauliques attendus par ce programme de travaux, les départements du Morbihan et de l'Ille et Vilaine ne souhaitent pas à ce jour s'engager financièrement sur ce projet. Or, sans l'implication financière de ces départements, l'IAV ne sera pas en capacité de financer cette opération.

Dans ces conditions, il est légitime de s'interroger sur l'opportunité de déposer le dossier : « Protection contre les inondations -Travaux d'aménagement à la confluence Oust – Vilaine », en vue d'obtenir les autorisations administratives nécessaires.



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

31 0034
1 50 01
7 3 3 4

- ⇒ Afin de s'adapter au contexte économique actuel l'IAV pourrait, en accord avec les différents acteurs et financeurs, se réorienter vers un projet plus restreint axé sur la diminution de la vulnérabilité via la reconquête de la zone industrielle d'Aucfer (déménagement des entreprises, gel des terrains, et à plus long terme éventuelle remise à l'état naturel du secteur).

A titre indicatif, l'acquisition des parcelles et la destruction des bâtiments sur ce secteur représenteraient une enveloppe globale de 5 M€ HT.

La procédure via laquelle cette action serait portée ainsi que sa définition exacte et son phasage seraient alors à préciser durant l'année 2011 qui pourrait être une année de concertation avec les Départements, les services de l'Etat, les collectivités locales (Communauté de Communes du Pays de Redon, la commune de Redon ...) et les industriels.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **décide de surseoir *sine die* à la mise en l'enquête de ce dossier,**
- **souhaite s'engager dans l'étude de délocalisation des activités de la zone industrielle d'AUCFER en collaboration avec la Ville et la Communauté de Communes du Pays de Redon.**

Pour extrait conforme
Le Président,

Y. MAHE